



Validite d'un contrat à durée déterminée

Par **anavlis**, le **08/06/2009** à **11:42**

Bonjour,

Actuellement en CDD a terme précis (02/03/2009 au 30/09/2009) pour le remplacement d'une personne en congé maternité suivi d'un congé payé dont le nom est clairement mentionné au contrat, mon contrat va 3 mois au delà de la date de retour de cette personne, puisque je viens d'apprendre que finalement elle revenait le 29/06/2009.

Mon patron peut-il me faire passer sur un autre poste sans autre formalité ou mon contrat peut il prendre fin de plein droit du fait que l'objet même du contrat n'existe plus du fait que la personne revienne à son poste.

Merci d'avance pour votre réponse.
cordialement